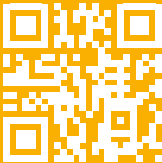


LE COMITÉ DE DIRECTION

By **GRUPE RH&M**

RETROUVEZ NOTRE ACTUALITÉ :
WWW.CLUB-ORAS.COM



#POLITIQUESSALARIALES
#RÉMUNÉRATIONS
#AVANTAGESSOCIAUX



PRÉSIDENTE

NATHALIE BERTHELOT-BRIDAY

Directrice C&B et mobilité
internationale - NAVAL GROUP

PRÉSIDENT D'HONNEUR : Alain GUEGUEN, Ancien président du club ORAS

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT : Rodolphe PIBOUTEAU, ORAS

VICE-PRÉSIDENTS :

Christelle GILLIOT, Directrice C&B - ARC France

Nicolas CAILLOT, Vice President Compensation & Benefits - AIR FRANCE KLM

Laurence BETTINI, Director Total Rewards - DISNEYLAND PARIS

LA VIE DU CLUB

Tout au long de l'année : _____



8 ATELIERS (dont 3 ateliers ORAS INTERNATIONAL)



LA CONVENTION ANNUELLE DES AVANTAGES SOCIAUX en juin
LA CONVENTION ANNUELLE DES REMUNERATIONS en octobre



LES TROPHÉES C&B en décembre

Gardons le lien ! _____



LA NEWSLETTER ORAS
HELP ORAS : notre système de requête entre membres

LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

La vocation du club ORAS est de fédérer les femmes et les hommes œuvrant dans le domaine des Rémunérations et Avantages Sociaux, dans une optique d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs et de recherche de contacts de haut niveau. L'ambition d'ORAS est de permettre à ses membres de répondre à l'exigence grandissante de créativité, d'innovation et d'expertise en la matière. ●

LES MEMBRES

Exclusivement réservé aux professionnels RH, l'Observatoire Rémunérations et Avantages Sociaux s'adresse principalement aux DRH, Directeurs Rémunération et Avantages Sociaux, C&B Managers,... ●

PARTENAIRES OFFICIELS :



PARTENAIRES EXPERTS :



L'OBSERVATOIRE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX :



LES + DU CLUB :

LE CONGRES GLOBAL RH :
Invitation à l'événement majeur
du Groupe RH&M

LES DINERS DES CLUBS RH&M :
2x par an

**TOUS LES ÉVÉNEMENTS
DU GROUPE RH&M :**
des gratuits et des tarifs
préférentiels

**VOTRE ABONNEMENT
À LA REVUE RH&M :**
au tarif préférentiel de 30€ TTC
(au lieu de 45€ TTC)

NEWSLETTER DU GROUPE RH&M :
4x par an

**SUPPORTS
DE FORMATION**

2 FORMULES ADHÉSION :

MEMBRE ACTIF

24h soit : 5 Ateliers par an tenant compte
de l'actualité RH et C&B (en matinée)
+ 3 ateliers « ORAS International »

MEMBRE PACK ORAS

38h soit : 5 Ateliers par an + 3 Ateliers « ORAS International »
La Convention des Avantages Sociaux (2 jours)
La Convention des Rémunérations (3 jours)

REJOIGNEZ-NOUS



BULLETIN D'ADHÉSION :

À retourner à **Alexandra TOUBIANA** : alexandra.toubiana@groupe-rhm.com par mail ou par voie postale : 35 rue boileau 75016 Paris

Je m'inscris à l'Observatoire Rémunérations et Avantages Sociaux :

J'adhère en tant que **membre Actif** (24h) : 1 500 € HT (1 800 € TTC)

J'adhère en tant que **membre Pack Oras** (38h) : 3 000 € HT (3 600 € TTC)

Je souhaite m'abonner à la revue RH&M au tarif préférentiel de 30€ TTC (www.rh-m.com)
(je joins à mon adhésion un chèque de 30€ à l'ordre de RH&M Editions)

Nom & Prénom :

Fonction exacte : Raison sociale :

Tél : Port :

E-mail (merci d'écrire très lisiblement) :

Adresse : Code postal : Ville :

Règlement : Je joins impérativement (sauf procédure particulière de facturation, merci de nous contacter) un chèque de € TTC correspondant au montant de votre inscription annuelle au Club ORAS, à l'ordre du GROUPE RH&M.

Pour tout renseignement : **01 47 43 15 63**

Date : **Signature & Cachet de votre société :**

• **ALEXANDRA TOUBIANA** - alexandra.toubiana@groupe-rhm.com

• **DELPHINE LANCEL** - delphine.lancel@groupe-rhm.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Inscription / Convention de formation : Le Groupe RH&M étant agréé, votre adhésion peut être imputée sur le budget formation de votre entreprise. Une convention de formation vous sera adressée à votre demande. Les attestations de présence seront adressées à l'issue des sessions tout au long de l'année. Les membres font preuve d'assiduité lors des ateliers. Les remplacements sont admis et encouragés. Tarifs : Les membres bénéficient régulièrement de tarifs préférentiels sur l'ensemble des activités proposées par le GROUPE RH&M. Les réductions ne sont pas cumulables entre elles. Règlements : Toute inscription doit être réglée à réception de facture. L'inscription est facturée à l'entreprise-membre. Si vous souhaitez passer par un organisme collecteur (type AGEFOS, OPCA), merci de nous le faire savoir au préalable. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation, d'en faire la demande auprès de votre organisme avant la formation et de l'indiquer explicitement sur votre bulletin d'inscription. Si votre dossier ne nous est pas parvenu au plus tard la veille de la session, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. L'organisateur se réserve le droit de reporter les formations, de modifier le programme ou le lieu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Annulations : L'annulation d'adhésion au Club doit se faire par écrit dans les 14 jours suivant la réception de la facture.